

Procès-verbal du conseil municipal du lundi 30 juin 2025

Présents: Bernard SELLIER, Martine GIRARD, Régine GUE, Sylvain DESBROSSES, Ludovic BENINI, Maxime BONO, Pierre-Julien COURNIL

Absents excusés :

- Michel HENRY-MERSENNE donne son pouvoir à Régine GUE
- Valérie DEPPE donne son pouvoir à Bernard SELLIER
- Nina EYMARD donne son pouvoir à Martine GIRARD

Absente: Lydie LATIN

Secrétaire de séance : Régine GUE

Ouverture de la séance : 18h30

1) - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24/03/ 25.

2) – Délibération portant sur les devis de réfection de routes forestières (combe des mulotiers et Espeline environ 4Km) en forêt de Die sur la commune de Vassieux en Vercors.

1^{er} devis : SAS VERCORS AMENAGEMENT s'élevant pour un montant de 12 145.75€ HT

2^{ème} devis : BLANC/CHEVAL s'élevant pour un montant de 14 966.90 € HT

Le devis de **SAS Vercors aménagement** est retenu à l'unanimité.

Le montant total est divisé par les trois communes.

Suggestion d'imprimer une carte de l'ensemble de la forêt pour y indiquer les portions de routes refaites, avec l'année, le linéaire et le prix.

3) Délibération portant sur les devis pour la réfection du chemin communal de la roche ;

1^{er} devis : ONF Agence travaux Auvergne Rhône Alpes s'élevant pour un montant de 2 357.66 € HT

2^{ème} : S A R L Emmanuel BRES s'élevant pour un montant de 9600.00€ HT

Le devis **SARL Emmanuel BRES** est retenu à l'unanimité.

4) Délibération portant sur les devis d'alarmes pour les ateliers communaux. (Centrale détecteur, sirène, transmission, installation et mise en service) .

1^{er} devis : SCUTUM s'élevant pour un montant de 3 193€ HT plus 28.00€ / mois de maintenance .

2^{ème} devis : GROSJEAN s'élevant pour un montant de 2 490.00€.

3^{ème} devis : PINCHE E s'élevant pour un montant de 1 310.00€.

Le devis de l'entreprise « **PINCHE Emmanuel** » est retenu à l'unanimité.

5) Délibération portant sur des devis de travaux électriques et pour une subvention auprès du département. (divers travaux électriques dans les bâtiments communaux ; pose de lampes extérieures devant les hangars, ateliers et point de collecte des ordures ménagères).

1er devis : Entreprise BARBIER s'élevant pour un montant de 6 610.00€.

2^{ème} devis : Entreprise GROJEAN s'élevant pour un montant de 5 939.00€.

Le devis de l'entreprise «**Entreprise GROJEAN** »est retenu à l'unanimité.

Il est souhaitable de faire faire des devis sur la réfection électrique du bâtiment de l'aire de loisirs et le besoin d'un coffret électrique spécifique aux grosses manifestations.

6) Délibération portant sur une participation communale à la destruction des nids de frelons asiatiques ; le prix de destruction de nids de frelon est en fonction de la période de nidification, nids primaire (début du printemps) ou d'un nid secondaire (début d'été), de sa hauteur, de son accès. Suite à différentes conventions des prises en charges peuvent participer au financement ; le reste à charge pour le particulier s'élevant à 75.00€, La proposition d'une participation communale de 50.00€ est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Attente de devis de l'entreprise « Loïc MARCON » concernant le raccordement des panneaux photovoltaïques et la pose du tableau électrique à l'extérieur du bâtiment de la batteuse.
- Informations sur l'évolution de la rénovation du réseau d'eau.
- Un conseiller soulève le problème de morsures de chien sur une habitante. Une médiation sera prochainement proposée par la mairie entre les différents acteurs.
- Le problème de dépôts illégaux ou sauvages à côté des containers continuent et deviennent récurrent .

« Les articles R.632-1et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68€ à 1500€ les dépôts illégaux »

Séance levée à 21 heures

